

Signed on behalf of the Government of Antigua	.....
Signé au nom du Gouvernement d'Antigua	.....
Signed on behalf of the Government of the Bahamas	.....
Signé au nom du Gouvernement des Bahamas	.....
Signed on behalf of the Government of Barbados	.....
Signé au nom du Gouvernement de la Barbade	.....
Signed on behalf of the Government of British Honduras	.....
Signé au nom du Gouvernement du Honduras britannique	.....
Signed on behalf of the Government of Dominica	.....
Signé au nom du Gouvernement de la Dominique	.....
Signed on behalf of the Government of Grenada	.....
Signé au nom du Gouvernement de Grenade	.....
Signed on behalf of the Government of Montserrat	.....
Signé au nom du Gouvernement de Montserrat	.....
Signed on behalf of the Government of St. Kitts-Nevis-Anguilla	.....
Signé au nom du Gouvernement de Saint-Christophe Nevis-Anguilla	.....
Signed on behalf of the Government of St. Lucia	.....
Signé au nom du Gouvernement de Sainte-Lucie	.....
Signed on behalf of the Government of St. Vincent	.....
Signé au nom du Gouvernement de Saint-Vincent	.....

## APPENDICE II

## PROPOSITION DU GOUVERNEMENT CANADIEN RELATIVE AU SUCRE

La proposition du Gouvernement canadien relative aux importations de sucre brut des pays et territoires antillais du Commonwealth prévoit l'affranchissement unilatéral d'une quantité de sucre brut égale à la moyenne de ces importations au cours des cinq dernières années.

Cette formule signifierait l'abolition, pour ces pays et territoires seulement, du tarif préférentiel britannique de quelque 29 cents le quintal. Toute répartition de ce contingent tarifaire serait à débattre par les gouvernements des pays antillais du Commonwealth.

Bien entendu, ce contingent tarifaire serait un nouveau traitement préférentiel et ne pourrait être mis en œuvre avant l'obtention d'une exemption des dispositions du GATT qui interdisent toute nouvelle préférence. Il y aurait également lieu d'obtenir une dispense des gouvernements de l'Australie, de l'Afrique du sud et du Royaume-Uni, avec lesquels le Canada a conclu des accords commerciaux comportant certaines obligations relatives aux droits